A.S.B.L. Net-Volley Seniors
Siège : Rue des Bouleaux, 15, 4540 Amay **Saison 2024 – 2025**
N° entreprise 0828 972 886 **PV N° 2**
Organe d'Administration **Réunion du 23/07/2025**

Présents : Mmes Auguste, Engel et Massagor.
MM. Goëme, Lhoest, Plomteux et Renerte.
Excusée : Mme Fraselle.

Préambule : Mr Lhoest signale avant de commencer la réunion que c'est la dernière fois que l'OA pourra se réunir chez lui.

1. Approbation du PV N° 1 du 26/05/2025 et précisions sur les fonctions des membres de l'OA.

La répartition des postes est confirmée et rappelée :

Mme Alice AUGUSTE :	Présidente
	Membre de la commission des Rencontres
Mme Marie-Jeanne ENGEL :	Trésorière
Mme Christine FRASELLE :	Secrétaire
Mme Béatrice MASSAGOR :	Vice-Présidente
	Membre de la commission des Rencontres
Mr Philippe GOËME :	Assurances
	Gestion des suppléances et des cartes
Mr Pierre LHOEST :	Administrateur
Mr Marc PLOMTEUX :	Membre de la commission d'arbitrage
Mr Jean RENERTE :	Membre de la commission d'arbitrage

Mr Goëmé, étant maintenant membre de l'OA, doit être remplacé dans la Commission des réclamations.
Un appel à candidatures pour compléter toutes les commissions doit de nouveau être lancé.
De même, il serait bon également de vérifier si tous les membres actuels des différentes commissions sont toujours "actifs".
Un dossier de dérogations médicales a été remis à la commission d'arbitrage.
Il a été demandé à Mr Lhoest que le fichier des arbitres soit envoyé aux membres de la commission d'arbitrage ainsi qu'à Mmes Auguste et Engel.
Il serait bon également de rappeler sur le site et à la réunion des secrétaires :
1° que le responsable assurances a changé et que cette fonction est donc maintenant confiée à Mr Goëmé
2° que la transmission des feuilles d'arbitrage doit se faire uniquement par voie postale à Philippe Goëmé, Rue de Tilff, 28, 4100 BONCELLES.

2. Inscriptions aux compétitions.

A la date du 15 juillet, 42 équipes de D4 sont inscrites (il y aura dont 4 séries de D4) et 12 équipes de Dames 2.
Mme Engel signale que 2 clubs n'ont pas encore payé leurs amendes.
Il serait donc de nouveau utile de rappeler aux clubs et aux secrétaires lors de la prochaine réunion que pour pouvoir participer aux différentes compétitions et ainsi éviter les forfaits tant les cotisations que les amendes doivent être réglées.

3. Problèmes des halls en travaux.

Beyne : OK après la Toussaint.
Calidis : toujours pas de hall mais compétitions mixtes à ~~Soumagne~~ Sprimont et dames à Aubel.
Renaissance : hall indisponible toute la saison, pas de solution alternative proposée.
Braives : pas de hall pour cette première saison.
Angleur : hall indisponible pour au moins toute cette saison, un accord verbal aurait été trouvé avec le club des U3A pour disposer de leur salle le mardi après-midi.
Neupré : hall indisponible jusqu'à la fin de l'année civile (31/12/2025)

Par contre, Butgenbach a trouvé un hall, il reçoit au complexe sportif de Worriken, rue Worriken, 9, 4750 Bütgenbach Tél. : 080/44.69.61 Cafétéria : 080/44.42.44

4. Composition des divisions en 2025-2026.

DIV 1 : 12 équipes, 13 journées donc 1 hall supplémentaire
DIV 2 : 12 équipes dont Renaissance, 13 journées donc 2 halls supplémentaires
DIV 3X : 12 équipes dont Renaissance, 13 journées donc 2 halls supplémentaires
DIV 3Y : 12 équipes, 13 journées donc 1 hall supplémentaire
DIV 4W : 11 équipes dont Braives et Renaissance, 12 journées donc 3 halls supplémentaires
DIV 4X : 10 équipes dont Renaissance, 10 journées donc 1 hall supplémentaire
DIV 4Y : 11 équipes, 12 journées donc 1 hall supplémentaire
DIV 4Z : 10 équipes, 10 journées

Dames 1 : 8 équipes dont Renaissance, 10 journées et demi donc 3 halls supplémentaires
Dames 2 : 12 équipes dont Renaissance, 13 journées donc 2 halls supplémentaires

Il est demandé à la commission des rencontres de faire son possible pour ne pas faire jouer les clubs les plus lointains en première et en dernière heure.

5. Préparation de la réunion des secrétaires + lieu.

Suite aux travaux à Montegnée, il n'est pas possible d'y faire la réunion des secrétaires. Nous allons vérifier la possibilité de la faire à Bressoux U3A (Merci de bien lire l'invitation qui vous parviendra bientôt par mail).
Ne pas oublier de rappeler de faire diffuser largement par les secrétaires à leurs membres les infos reçues lors de cette réunion, ainsi que celles envoyées par mail par le secrétariat.
L'idéal pour chaque secrétaire serait de remettre aux capitaines une farde avec toutes les consignes et tous les renseignements nécessaires afin d'éviter les amendes.
Rappeler que chaque capitaine doit disposer d'une liste de force sur papier avec le cachet prouvant le paiement de la cotisation.
A ce propos, il devrait y avoir communication entre Christine et Marie-Jeanne pour s'assurer que le paiement a bien été effectué avant l'inscription sur la liste des joueurs et donc sur la liste de force.
Mme Engel demande que soient indiqués en communication sur les virements le nom du club et la justification du paiement.

<u>Montées et descentes pour la saison 2025-2026</u>

D1 : 1 descendant
D2 : 1 montant et 2 descendants
D3X : 1 montant et 2 descendants
D3Y : 1 montant et 2 descendants
D4 W : 1 montant et 2 descendants
D4X : 1 montant et 2 descendants
D4Y : 1 montant et 2 descendants
D4Z : 1 montant et 2 descendants
D5 : 8 équipes

Dames 1 : pas de descendant
Dames 2 : 2 montants

Réfléchir pour la D5 : revoir et adapter le code de jeu.

Règlement des compétitions

Ajouter la hauteur des filets lors de la coupe.
Préciser la procédure en cas d'égalité lors des matchs de finale à savoir :
Tirage au sort, remise à l'arbitre d'une nouvelle feuille de rotation et nouveau mini-set de 3 points gagnants.

La finale des coupes aura lieu entre le 20 et le 26 mai 2026.
Revoir le cahier des charges pour l'organisation de la finale des coupes afin que cette journée qui devrait être le point d'orgue de la saison soit un peu plus solennelle et festive (exemple HERVE) !

6. Commission d'arbitrage.

Fixer la date et le lieu des réunions des arbitres.
Faire de nouveau un appel de candidatures aux clubs.

7. **Divers.**

Code de jeu

Repréciser l'article 15 du code de jeu pour rendre la procédure du tirage au sort plus claire et compréhensible.
Modifier au Chapitre VII :
"Exclusion : Un membre de l'équipe qui est sanctionné d'une exclusion (carte rouge) ne peut plus jouer pour le reste du match (à la place de set) et doit rester assis sur le banc des réserves. Le joueur sera sanctionné de 3 points.
Si cette carte rouge est donnée alors que le set est terminé le joueur sera exclu pour le deuxième set.
Un coach exclu perd le droit d'intervenir dans le match.
Le joueur sanctionné d'une carte rouge sera donc exclu sans autre conséquence pour l'équipe.
Disqualification : Un membre de l'équipe qui est disqualifié (carte jaune et rouge simultanées) doit quitter l'aire du jeu pour le restant de la journée (à la place du match), sans autre conséquence pour l'équipe. Le joueur sera sanctionné de 5 points.

Prochaine réunion de l'OA le mardi 02 septembre à 09H30 chez Marie-Jeanne.

Alice Auguste
Présidente

Béatrice Massagor
Vice-présidente